VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Ernest A. Garrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE DOUBLE, 2028-30 RUE QUATRIEME.

JOLI COTTAGE SIMPLE, 2253 RUE DRYADES.

LE JEUDI, 26 JANVIER 1911, A MIDI,

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Frank Schaub vs J. A. Tennis, tuteur et al—No 94,661—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, au bureau No 806 rue Perdido— JEUDI, le 26 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement tranché en Cour ouverte le 12me jour de décembre 1910, et signé en Cour ouverte le 19me jour de décembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, St-Patrick et St-Denis, ——— annexé à un acte passé devant Jules W. Brosdieve, ancien notaire le 9 juin 1909, et mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles (mesure anglaise). Les améliorations comprennent une maison double contenant quatre chambres de chaque côté, vestibule, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Dryades et ligne de projection de la rue Laurel, désigné par le No 2 sur un plan lithographié annexé à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, notaire, le 25 avril 1860, d'après lequel lot, mesurant trente-trois pieds de façade à la rue Dryades sur une profondeur de cent treize pieds onze pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence et magasin en bois d'un étage, couvert en ardoises, avec bâtisse dans le fond à deux étages, retiré de la banquette, avec galerie en fer sur le devant, contenant huit chambres, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., la maison est bien tapissée partout; le lot est 33'x113' 11" 1'".

Conditions— Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans après la date avec intérêt au taux de 8 pour cent par année à la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantie en hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliéner, sous et 10 pour cent d'honoraires d'avocat au cas que lesdits billets ne seraient pas payés à maturité, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et de payer pour tous certificats, les taxes de 1910 et pour l'acte de vente pardevant George J. Unterreiner, notaire, au-dessus et en plus du prix de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
No 806 rue Perdido.

George J. Unterreiner et W. S. et Sterling Parkerson, avocats.

25 déc—25—jan 1 8 15 22 25 26

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DE LA RUE POYDRAS

Résidence Double à Deux Etages

Nos 1721 et 1723 rue Poydras,

ENTRE LES RUES CLAIBORNE ET CLARA.

Un Voisinage avec un Avenir Assuré.

No. B. Cotti, Exécuteur Testamentaire Datif, vs Mme Essie Hopkins et als.

No 93,212.— Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B.

JEUDI, LE 26 JANVIER 1911, A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu daté et signé en Cour ouverte le 23 juin A. D. 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Clara (autrefois St Magdalen), Perdido et Poydras, et mesurant trente pieds de façade à la rue Poydras sur cent pieds de profondeur, T. Dunbar, voyer, le 23 1847, ledit lot mesurant (30) pieds (7) pouces et six (6) lignes de face à la rue Poydras sur (100) cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence à deux étages, ayant six chambres de chaque côté et cet ensemble par les Nos 1721 et 1723 rue Poydras.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur en deux échéances, payables en un et deux ans après la date avec garantie en hypothèque spéciale sur les biens vendus et les clauses usuelles de sécurité et portant intérêt au taux de 8 pour cent courant de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cenac, notaire, aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur, 336 rue Carondelet.

James E. Roeber Jr.,
John Dymond Jr.,
W. J. Wagnespack, avocats.

25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme IDA A. RICHARDSON,

No 94219—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur,

Bureau 134 Rue Carondelet,

MARDI, 17 JANVIER 1911,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, ancien faubourg Livaudais, Parcelle de Jefferson, dans l'îlet 92, borné par les rues Prytania, Coliseum, Première et Deuxième, mesurant 125 pieds, plus ou moins de face à la rue Prytania sur 216 pieds plus ou moins de profondeur et égale à la rue Deuxième, étant la moitié supérieure de 9 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 17 et 18 de l'îlet 92, sur un plan du susdit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer, daté du 5 mars 1832, déposé en l'étude de G. E. Stringer, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2426 rue Prytania et comprenant une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde contenant au rez-de-chaussée galerie sur le devant et vestibule ayant escalier en marbre et galerie en tuiles, vestibule de réception, vestibule d'escalier, salons doubles, salle à manger, bibliothèque, office, cave, cuisine et chambre de domestique, escalier dans le fond; le premier étage contient 7 chambres à coucher, chambre de toilette, 3 chambres à bain, cabinet pour vêtements, vestibule, etc., 2 chambres et vestibule dans la mansarde sous une bâtisse dans le fond ayant beanderie, 4 autres chambres, hangar pour bois et charbon, 4 grandes serres avec réchaud dans le fond du terrain.

Les terrains sont remarquables par leur beauté, et ont des pelouses, jardins, passage, pelouse avec magnifiques palmiers, etc., une des résidences les mieux situées en ville, entourée par de belles résidences bien habitées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans ou en un an, la portion du crédit devant être représentée par billets du acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de tous certificats pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

16 déc—16 17 18 25—jan 1 8 15 17

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

A. C. FAUST, Président. Incorporée en 1908 LOUIS HUCH Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. Téléphone Main 2312. PRIX RAISONNABLES.

(Bureau : 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.)

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Immeuble en procès, etc.

Saïeed Nagi versus Rajah Samaha.

VINGT-SEPTIEME COUR JUDICIAIRE de District, Paroisse Ascension — No 1,826—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Vingt-Septième Cour Judiciaire de District, paroisse Ascension, dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt du défendeur Rajah Samaha, en et au procès intitulé Rajah Samaha versus Nahoum Galb, — No 94 419, du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

Ledit dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant acquitter les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910, l'acte de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent du dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 15

VENTES A L'ENCAN,

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Juana Rosa Suarez, veuve en premier mariage de Nicolas G. Lopez et épouse en deuxième mariage de Jerome S. Garcia.

No 94 595—Cour Civile de District—Division E.

Cottage Double en Briques,

Avec bâtisse dans le fond à deux étages.

Nos 1016-18 Rue Dumaine,

Entre les rues Bourgogne et Rempart.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 26 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 21 décembre 1910, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Milan, Camp, Marengo et Magnan, désigné comme lot No 17 et une moitié du lot No 16, sur un plan dressé par Augustus S. Phelps, voyer, daté de 15 février 1849, une copie duquel est déposée en l'étude de L. R. Keany, ancien notaire, ledit lot et demi ou portion de terre en ceci décrit sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble quarante-cinq (45') pieds de face à la rue Marengo surtout profondeur de cent douze (112') pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise. Les susdits lots sont actuellement un cottage double, 920, 922 rue Marengo, contenant quatre chambres de chaque côté, avec grande cour sur un côté conservé par de magnifiques résidences et tous les agréments.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Prytania, Lafayette et Johnson, désigné comme lot No 12 de l'îlet No 13, ledit lot mesurant trente (30') pieds trois (3") pouces de face à la rue Poydras, trente (30') pieds de largeur dans le fond et quatre-vingt-sept (87') pieds neuf (9") pouces et deux lignes (2") sur la ligne de côté le divisant du lot No 13 et quatre-vingt-neuf (89') pieds cinq (5") pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprennent une maison simple à deux étages, 2074 rue Poydras, contenant deux chambres à l'étage supérieur et un rez-de-chaussée et chambre dans la cour.

3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Peri, St Ferdinand et Chartres, désigné comme les No 7 de l'îlet No 2, sur un plan, déposé comme plan No 61 en l'étude de Félix Grima, un ancien notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant vingt deux (22') pieds, quatre (4') pouces et deux (2") lignes de face à la rue Decatur sur profondeur de soixante douze (72') pieds dix (10") pouces et quatre (4") lignes sur le côté du lot No 6 et de soixante cinq (65') pieds sept (7') pouces et deux (4") lignes sur le côté du lot No 8 avec une profondeur dans le fond de vingt et un (21') un pouce (1") pouce et quatre (4") lignes.

Les améliorations comprennent un cottage simple 2719 rue Decatur contenant trois chambres, chambre dans la cour, galerie sur le côté, aides dans le fond, près de toutes les industries du Troisième District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats nécessaires requis, aussi pour les recherches de ville et d'Etat. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. Les taxes de 1911 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire.

E. F. Foley, avocat.

8 déc—8 11 18 25—jan 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

2644 rue Quartier, près de la rue Broad.

Contenant Salon, Trois Chambres à Coucher, Chambre à Bain, Salle à Manger, Cuisine, Vestibule, Galerie de côté. Près des Chars de la rue Esplanade, Eglises, Ecoles et Marchés.

Succession de Eugène Quatrevaux.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 94,016.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et en conformant à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 novembre 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Quartier, Bourgogne et Hôpital, étant l'îlet No 244, ledit lot est désigné par le No Dix-huit de l'îlet No Six, sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, le 19 avril 1871, et déposé en l'étude de Jas Fancy, ancien notaire, comme plan No 2 du livre des plans No Un, ledit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Quartier sur cent cinquante-six (156') pieds, neuf (9") pouces et une (1") ligne vers la rue Broad et cent cinquante-six (156') pieds, huit (8") pouces et sept et demi (7 1/2") lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Bourgogne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou de un et deux billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets et l'acquéreur devant endosser et en plus de se acquitter toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1910, et déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur, l'acte de vente aux frais des acquéreurs par-devant John Watt Duffy, notaire.

John D. Grace, avocat.

8 déc—8 11 18 25—jan 1 8 10

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

Succession de William George Rolfs

No 94,940—Cour Civile de District, Division D.

EXCELLENT ENDROIT POUR BATIR

Rue Marengo, entre les rues Howard et Freret.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 5 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 29 novembre 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Milan et Freret, désigné comme lot No Trois de l'îlet 587, autrefois îlet No 105 de Est Bouligny, et mesurant trente pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout, d'après un acte de vente passé le 15 avril 1895 numéro à un acte de vente pardevant Robert E. Upton, notaire, le 17 avril 1895.

Conditions—Une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente, et tous les droits et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, étant toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer en dessous et en plus du crédit ci-dessus les taxes d'Etat de 1910. L'acte de vente pardevant Bas Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent du dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mlle Annie Monaghan

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,445—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le Rév. T. J. Weldon, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Theisberger, avocat.

31 déc—31—jan 4 9

Succession de Daniel M. Casey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 96,590 — Division—Attendu que Mme Mary Casey, (née Seller), veuve de Daniel M. Casey, a présenté une position à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel M. Casey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 31 déc—jan 4 9

Succession de James Collins et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 38,173 — Division — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Robertson, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank McGloin, avocat.

29 déc—29—jan 2 6

Succession de Rose Byrne Water.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 92,389.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry A. Ottmann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John J. Reilley, avocat. 29déc—29—jan 2 7

Succession de Frank Carambat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,668 Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdelena Walk, veuve de Frank Carambat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Hall, Monroe & Lemann, avocats. 24 déc—24 28—jan 2

Succession de Samuel O. LeBlanc

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 88,255 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte annuel présenté par B. C. LeBlanc et J. E. Dunlap, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. S. Hébert, avocat.

24 déc—24 28—jan 2

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Essayant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1910.

Renfermant plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'un annuaire quelconque précédant. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc ! Il ne Coûte que 15-2 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6 00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $2.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui iront aux souscripteurs diligents.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs
Chambres 35 et 36, 605 Allée Commerciale
coin de la rue Camp.

27 fév—

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Unorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 94,508—Succession du Dr A. E. P. Albert.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée Succession du D A. E. P Albert, dossier c é 94,508 daté et signé du 27 décembre 1910, et adressé à Joseph L. Unorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi MARDI, le 31 janvier 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne la propriété décrite, comme suit :

1. Deux certaines lots ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et sous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situées dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 187, borné par les rues Lowerline, Hillary, Poplar (autrefois Cinquième) et Jeannette (autrefois Neuf), désignés comme lots D et E sur un devis et certificat de H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 12 avril 1906, d'après lequel devis lesdits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir : Le lot D le plus près de la rue Jeannette commence à une distance de quatre-vingt-douze pieds un pouce et quatre lignes (91' 1" 4") de face à la rue Jeannette, et mesurant trente pieds quatre pouces et quatre lignes (30' 4" 4") de face à la rue Lowerline sur une profondeur de cent quarante deux pieds, huit pouces et trois lignes (142' 8" 3") sur la ligne de côté le divisant du lot C, sur ledit devis, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot E de cent quarante sept pieds (147') deux pouces (2") deux lignes (2") et d'une largeur sur la ligne du fond de trente pieds et quatre lignes (30' 0" 4") Et ledit lot E mesure trente pieds dix pouces et quatre lignes (30' 10" 4") de face à la rue Lowerline, trente pieds, six pouces et quatre lignes (30' 6" 4") en largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot D de cent quarante sept pieds, deux pouces et deux lignes (147' 2" 2") et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Poydras de cent quarante deux pieds, huit pouces et trois lignes (142' 8" 3") sur la ligne de côté le divisant du lot B, et d'une largeur sur la ligne du fond de trente pieds et quatre lignes (30' 0" 4") Et ledit lot B mesure trente pieds dix pouces et quatre lignes (30' 10" 4") de face à la rue Lowerline, trente pieds, six pouces et quatre lignes (30' 6" 4") en largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot D de cent quarante sept pieds, deux pouces et deux lignes (147' 2" 2") et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Poydras de cent quarante deux pieds, huit pouces et trois lignes (142' 8" 3") sur la ligne de côté le divisant du lot C, sur ledit devis, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot E de cent quarante sept pieds (147') deux pouces (2") deux lignes (2")